



FIDUCIAIRE GESTION SAINT HONORÉ

*8 rue Duplex - 75015 PARIS*

*Tél : (+33)1 56 58 65 00 - Fax : (+33)1 56 58 65 01*

*Sarl au capital de 86.900 euros - RCS PARIS 440 698 595 APE 6920Z -*

*Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

## **Syndicat National des Sociétés d'Assistance**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2015**

SNSA

8-14 avenue des Frères Lumières

94 368 BRY-SUR-MARNE

*Ce rapport contient 6 pages*

## Syndicat National des Sociétés d'Assistance

Siège : 8-14 avenue des Frères Lumières - 94 368 BRY-SUR-MARNE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre syndicat tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 16 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes  
FGH AUDIT

  
Georges de BONDY

## BILAN

<i>ACTIF</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Matières premières, en cours Marchandises Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	172 558 217 902 211 494		172 558 217 902 211 494	57 926 342 694
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>601 954</b>		<b>601 954</b>	<b>400 620</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>601 954</b>		<b>601 954</b>	<b>400 620</b>

<i>PASSIF</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Capital social ou individuel Ecart de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées Autres réserves, dont achat d'œuvres d'artistes vivants Report à nouveau Résultat de l'exercice Provisions réglementées	400 620 (59 373)	483 852 (83 231)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>341 247</b>	<b>400 620</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes, dont comptes courants d'associés Produits constatés d'avance	75 233 185 474	
<b>DETTES</b>	<b>260 706</b>	
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>601 954</b>	<b>400 620</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens <span style="float: right;">dont export</span>		
Production vendue de services		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits	655 020	566 904
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>655 020</b>	<b>566 904</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres charges externes crédit bail mobilier		
Autres charges externes crédit bail immobilier	201 660	308 097
Impôts, taxes et versements assimilés, dont CFE et CVAE	888	892
Rémunérations du personnel	470 669	313 401
Charges sociales	41 176	27 841
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Autres charges, dont provisions fiscales implantations étranger		
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>714 393</b>	<b>650 231</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(59 373)</b>	<b>(83 327)</b>
Produits financiers	26	95
Produits exceptionnels		
Charges financières	27	
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices		
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>(59 373)</b>	<b>(83 231)</b>
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>Résultat comptable</b>	<b>59 373</b>
<b>REINTEGRATIONS</b>		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers, intérêts Cptes-cts <span style="float: right;">écart sur OPCVM</span>		
Charges afférentes au régime de taxation au tonnage des ent. de transport maritime		
Résultat fiscal afférent au régime de taxation au tonnage des ent. de transport maritime		
<b>DEDUCTIONS</b>		
Produits afférents au régime de taxation au tonnage des ent. de transport maritime		
Entreprise nouvelle <span style="float: right;">Zones franche urb.</span>		
Restruct. Défense <span style="float: right;">Rep. ent. Difficultés</span>		
Entreprise innovante		
Divers, dont "Outre mer" <span style="float: right;">Créances sur déficit</span>		
ZFA <span style="float: right;">Revitalisation rurale</span>		
<b>RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits</b>	<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>59 373</b>
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprise soumise à l'IS)		
Déficits antérieurs reportables <span style="float: right;">dont imputés</span>		
<b>RESULTAT FISCAL après imputation des déficits</b>	<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>59 373</b>

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### ***FAITS SIGNIFICATIFS***

Les dépenses du projet NOMAD sont désormais pris en compte par le GIE et ont été sorties des comptes de l'association SNSA.

### ***IMMOBILISATIONS***

Néant

### ***CREANCES ET DETTES***

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.  
Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsqu'il y a un risque de non-recouvrement.

### ***CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION***

L'association SNSA a changé de méthode de présentation.  
Les comptes sont présentés selon la méthode créances-dettes à compter du 1er janvier 2015 alors qu'ils étaient pour les exercices précédents présentés avec une comptabilité simplifiée de trésorerie.

### ***EVENEMENTS INTERVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

Néant